

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 30 juin 2014

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2014
2. Comptes et gestion 2013 (Préavis No 04/2014)
3. Démolition des bâtiments sis sur la parcelle No 63, Route de Lonay 16 (maison Ciana) (Préavis No 05/2014)
4. Extension du réseau eaux claires et eaux usées (EC/EU) au Chemin du Moty (Préavis No 06/2014)
5. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP), en faveur de Demaro SA à Bremblens (Préavis No 07/2014-1)
6. Achat de 6 appartements et 6 places de parc (Préavis No 07/2014-2)
7. Elections du Bureau :
 - Président(e)
 - 1^{er} Vice-président(e)
 - 2^{ème} Vice-président(e)
 - scrutateurs (trices)
 - scrutateurs (trices) suppléant(e)s
8. Election d'un nouveau membre à la Commission des finances
9. Election d'un nouveau membre à la Commission Achat et vente d'immeubles
10. Communications municipales
11. Communications du Bureau
12. Divers et propositions individuelles

M. Jacques Perrinjaquet, Président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du Règlement du Conseil communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mme Nicole Foucqueteau, MM. Jean-Marc Bridy, Giovanni Dietler, Francisco Fiol, Jean-François Martin, Olivier Metry, François Vogel.
Non excusés : MM. Jürgpeter Büser, Jacques Spengler.

L'appel fait ressortir la présence de 50 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Mmes Céline Pache et Caroline Gandillon fonctionnent comme scrutatrices.

Avant de mettre en discussion l'ordre du jour, M. Jacques Perrinjaquet, Président, souhaite dire quelques mots suite au décès du 2ème Vice-Président, M. Claude-Alain Vuillerat. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Avant de mettre en discussion l'ordre du jour de cette séance, permettez-moi quelques mots suite au décès de notre 2^{ème} Vice-Président : M. Claude Alain Vuillerat.

Elu en 2006 au Conseil communal, cette personnalité d'une grande classe, ne semblait peut-être pas si facile d'accès, impressionné que l'on pouvait être par sa stature et son intelligence. Il s'est vite fait remarqué par sa connaissance approfondie des dossiers, par la pertinence de ses propos et par sa maîtrise du verbe lors de ses interventions.

Il a été élu en 2012 au Bureau comme 2^{ème} Vice-Président, ce qui m'a permis de mieux connaître Claude-Alain. Jamais en manque d'idées, il était une source précieuse de bons conseils pour le Président débutant que j'étais. Son engagement pour notre Conseil, ou plus généralement pour la chose publique, était sans limite ; il dépouillait encore avec nous le 18 mai dernier. Au sein du GRRR, il apportait la rigueur dans la rédaction et voyait vite là où la contradiction se cachait dans un texte ou dans une procédure. Il nous manquera beaucoup ! A son épouse et à sa famille va, encore une fois, toute notre sympathie.

Dans César, le troisième volet de la trilogie de Marcel Pagnol, après la mort de Panisse, le maître voilier, ses amis se retrouvent autour d'une table et, dissertant sur les apéritifs, donnent machinalement les cartes pour une partie. Ils s'aperçoivent alors, à peine la partie commencée, qu'une donne est devant la chaise vide de Panisse. Et M. Brun de citer alors quatre vers de Sully Prudhomme :

*C'est au premier regard porté,
En famille autour de la table,
Sur les sièges plus écartés,
Que se fait l'adieu véritable.*

Je vous invite donc à vous lever de vos sièges plus écartés et à respecter un moment de silence à la mémoire de Claude-Alain Vuillerat.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur l'ordre du jour ou demandes de modifications. Aucune personne ne souhaitant la parole, l'ordre du jour est accepté, tel que présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, remercie la Secrétaire, Mme Sandra Cavin, pour la rédaction de ce document.

2. Comptes et gestion 2013 (Préavis No 04/2014)

M. Jacques Perrinjaquet, Président, précise que la délibération se fera d'abord sur les comptes, puis sur la gestion 2013, conformément à l'article 96 de notre Règlement.

M. Michel Perreaud, Municipal, informe que le résultat de l'exercice 2013 est meilleur que prévu. En effet, un déficit de CHF. 970'000.00 avait été budgétisé, alors qu'il s'est élevé réellement à CHF. 379'138.00, dû à une diminution des charges d'env. CHF. 350'000.00 et une augmentation des taxes de raccordement aux égouts d'env. CHF. 306'000.00.

M. Stéphane Steiner, Président de la Commission de gestion, n'a rien à ajouter à son rapport.

Comme depuis 2012, sur décision de l'Assemblée, la Commission des finances est associée à l'examen des comptes, la parole est donnée à M. Daniel Dietrich, Président de la Commission des finances, qui relève la bonne collaboration entre la Commission des finances et la Commission de gestion.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, rappelle également que les comptes de l'EPSP sont joints aux comptes communaux, mais qu'ils ne sont pas soumis au vote.

Il ouvre la discussion sur les comptes communaux 2013 et propose de les parcourir, page par page et ensuite rubrique par rubrique.

La discussion est alors ouverte sur le Préavis No 04/2014.

M. Jean-Nicolas Muff, demande des précisions quant à la rubrique 9141, en page 15, car deux montants ne correspondent pas aux soldes des préavis repris en page 7, notamment concernant la réfection du Ch. des Vignes et l'achat d'un véhicule de voirie.

Selon M. Michel Perreaud, Municipal, c'est les chiffres de la page 15 qui sont corrects.

M. Dominique Tavel souhaite des précisions sur la page 18 – compte No 130.3040.00, concernant les contributions de la Caisse intercommunale de pensions. Il constate que les salaires ne sont pas tous affectés au compte No 130.3011.00 et demande s'il serait possible, à l'avenir, de les affecter dans un seul et même chapitre les mettant en corrélation avec le montant des charges sociales du compte No 130.3040.00. M. Michel Perreaud, Municipal, en prend note et fera le nécessaire.

M. Jean-Nicolas Muff, revient sur la page No 17 - compte No 110.3659.00. Le poste dons et aide humanitaire apparaît dans les comptes pour CHF. 25'000.00. Au mois de décembre passé, la Municipalité avait annoncé le versement d'un don de CHF. 2'500.00, pour aider les gens frappés du typhon aux Philippines. Ce montant a bien été déduit en page 16, dans le compte Fonds pour aide humanitaire No 9282.040. Il demande si le montant n'aurait pas dû dès lors se retrouver en excédant de dépenses par rapport au budget à la page 17.

M. Michel Perreaud, Municipal, lui répond que le montant a été imputé directement dans le compte Fonds pour aide humanitaire.

La parole n'étant pas demandée, l'on passe à la discussion sur le rapport de gestion 2013.

Mme Irène Caron, Syndique, n'a rien à ajouter à son rapport de gestion.

M. Stéphane Steiner, Président de la Commission de gestion, n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Jacques Perrinjaquet, Président, clôt la discussion et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

Après avoir pris connaissance :

- des comptes 2013
- du rapport de gestion de la Municipalité
- du rapport de la Commission de gestion

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accepter les comptes 2013 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés
- de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013

3. Démolition des bâtiments sis sur la parcelle No 63, Route de Lonay 16 (maison Ciana) (Préavis No 05/2014)

M. Jacques Perrinjaquet, Président, donne la parole à M. Michel Perreaud, Municipal.

Ce dernier informe que la mise à l'enquête a pris fin le 27 juin 2014 et, à l'heure actuelle, aucune opposition ou courrier n'est parvenu à la Municipalité.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Luc Martin, Président de la Commission chargée d'étudier ce préavis, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Thierry Pache, Vice-Président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est alors ouverte sur le Préavis No 05/2014 et sur l'amendement proposé par la Commission des Finances.

M. Edy Bridy se dit surpris d'apprendre que la Commission ad'hoc ne mentionne pas, dans son rapport, le fait qu'il y ait des squatters dans la maison. Il demande si le sujet est tabou et souhaite des compléments d'informations, notamment le délai pour qu'ils quittent les lieux, quels sont les intentions de ces squatters et quels sont les préjudices pour la Commune.

M. Luc Martin comprend sa remarque mais lui précise que la Commission devait se prononcer sur le montant engagé pour la démolition de la maison et non pas sur son occupation actuelle. Il laisse la parole à M. Michel Perreaud, Municipal, ou alors à Madame la Syndique pour le reste des précisions.

Madame Irène Caron, Syndique, confirme ce qui vient d'être dit et qu'une communication municipale suivra durant cette séance, à ce sujet.

M. Edy Bridy est surpris de cette réponse, il souhaite avoir des explications avant de voter sur ce préavis.

M. Daniel Dietrich demande s'il serait éventuellement possible que la Municipalité transmette maintenant cette communication.

Madame Irène Caron, Syndique, acquiesce et fait lecture de la communication suivante :

Squat à la maison Ciana

Nous poursuivons nos démarches en vue de l'expulsion des soi-disants locataires de la maison Ciana. Une citation à comparaître nous a été adressée le 5 juin 2014 par le Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte. L'audience de mesures provisionnelles a été fixée au 16 juillet prochain, et nous y serons accompagnés de notre avocat-conseil. Une première avance de frais d'un montant de Frs 800.- nous est demandée par le Tribunal, ajouté à cela les frais d'avocats.

Madame Irène Caron, Syndique, rappelle que les squatters sont arrivés le mardi de Pâques et que la Municipalité a décidé de ne pas entrer en contact ou en dialogue avec ces gens-là avant le premier rendez-vous chez le Juge. Le vote de ce soir sera également un élément à faire valoir auprès du Juge.

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. Jacques Perrinjaquet, Président, rappelle que le Conseil va en premier lieu voter sur l'amendement demandé par la Commission des Finances et ensuite sur le préavis No 05/2014, amendé ou non.

Il donne lecture de l'amendement, à savoir de remplacer la dernière conclusion du préavis par « d'amortir intégralement cette somme par le compte No 9282.000 Réserve générale ». Il est ensuite passé au vote à main levée de l'amendement qui est adopté à l'unanimité.

L'on passe ensuite au vote à main levée sur le préavis No 05/2014 amendé.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 05/2014
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (46 OUI – 3 ABSECTIONS)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF. 62'000.00 pour les travaux de démolition des bâtiments sis sur la parcelle 63, Rte de Lonay 16 et la remise en état de la parcelle
- de prélever ce montant sur nos disponibilités
- d'amortir intégralement cette somme par le compte No 9282.000 Réserve générale

4. Extension du réseau eaux claires et eaux usées (EC/EU) au Chemin du Moty (Préavis No 06/2014)

Le Président, M. Jacques Perrinjaquet, laisse la parole à M. Jerome De Benedictis, Municipal, qui n'a rien à ajouter au préavis.

Le Président, M. Jacques Perrinjaquet, donne alors la parole à M. Antoine Gerber, Président de la Commission des routes, qui souhaite attirer l'attention sur les dimensions des collecteurs, il faut lire EU diamètre 200 mm, et EC diamètre de 300 mm.

Il rappelle que la Commune prendra en charge uniquement la partie se trouvant sur le domaine public.

M. Thierry Pache, Vice-Président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est alors ouverte sur le Préavis No 06/2014.

M. Philippe Martin demande à la Municipalité si le tracé en trait-tillé rouge et jaune, sis sur la parcelle 764, fait l'objet d'une servitude passive.

M. Jerome De Benedictis, Municipal, l'informe qu'aucune servitude ne règle les tracés. Les démarches seront entreprises une fois les nouveaux collecteurs réalisés.

M. Dominique Tavel prend la parole et informe qu'il est le propriétaire de la parcelle 764 et confirme qu'aucune servitude passive ou active ne grève son terrain. Il prendra à sa charge, lui ou son acquéreur, le raccordement de sa parcelle jusqu'au regard communal.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote, à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 06/2014
- vu le rapport de la Commission des routes
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (47 OUI – 1 NON – 1 ABSTENTION)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF. 58'000.00 pour l'extension du réseau eaux claires et eaux usées (EC/EU) au chemin du Moty
- de prélever ce montant sur nos liquidités
- d'amortir cette somme par le prélèvement du montant correspondant sur le compte 9280.110 Fonds de réserve pour les égouts.

5. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP), en faveur de Demaro SA à Bremblens (Préavis No 07/2014-1)

M. Jacques Perrinjaquet, Président, rappelle à l'assemblée le courrier adressé en date du 27 mai aux membres du Conseil. Selon la demande de la Commission des Finances le préavis 07/2014 a été scindé en deux préavis à savoir le 07/2014-1 et le 07/2014-2. Ce dernier sera dès lors débattu sous le point No 6 de l'ordre du jour.

M. Eric Maillefer, Municipal, n'a rien à ajouter aux préavis, si ce n'est qu'il lui semble une bonne opportunité pour la Commune.

Le Président, M. Jacques Perrinjaquet, donne alors la parole à M. Thierry Lambelet, Président de la Commission achat et vente d'immeubles, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Thierry Pasche, Vice-Président de la Commission des Finances, précise que la Commission des finances trouvait en effet plus logique de scinder en deux les préavis, d'où la demande formulée.

La discussion est ouverte.

M. Christian Zünd, trouve cette transaction insolite. Il demande :

- 1) pourquoi la commune souhaite octroyer un DPP plutôt que de vendre directement le terrain ?
- 2) si le DDP est octroyé, est-il prévu d'inscrire une hypothèque en premier rang en faveur de la Commune pour garantir le paiement de la rente de superficie ?
- 3) comment cela se passera-t-il si la société Demaro vend tous les lots et ne se trouve plus du tout partie contractante avec la Commune ?

M. Eric Maillefer, Municipal, précise qu'aucune hypothèque n'est envisagée. Le promoteur va vendre l'ensemble de ses lots et constituera ensuite la PPE. L'administrateur de la PPE sera dès lors le répondant vis-à-vis de la Commune.

En réponse à la première question de M. Christian Zünd, M. Eric Maillefer, Municipal, communique que la Commune n'a pas comme politique de vendre son patrimoine et rappelle qu'un revenu sur le DDP de CHF. 127'098.00 sur 75 ans n'est pas à négliger.

M. Dominique Tavel revient sur les propos de M. Christian Zünd et il pense également qu'il serait préférable que la Commune octroie le DDP à une PPE déjà constituée, inscrite au Registre Foncier, avec comme seul interlocuteur l'Administrateur de la PPE.

M. Jean-Marc Landolt, Municipal, en réponse à la deuxième question de M. Christian Zünd, informe l'assemblée que dans le projet d'acte notarié, il est mentionné sous « gages immobiliers », une hypothèque légale d'un montant égal à 3 annuités soit CHF. 381'294.00.

M. Philippe Martin, revenant sur les propos de MM. Zünd et Tavel, signale qu'en page 3 du préavis, il est mentionné sous le chapitre « cessibilité » que le droit de superficie est cessible et transmissible, sous réserve de l'accord de la Commune d'Echandens.

Dès lors, il abonde dans le sens de M. Tavel de constituer le DDP en faveur de la PPE et non pas en faveur de la société Demaro SA.

M. Tavel est d'avis que la société Demaro SA crée directement la PPE et vend ensuite chaque lot, hormis ceux pour lesquels la Commune se porte acquéreur.

M. Philippe Diserens avoue que ce point, fort pertinent, n'a pas été abordé en Commission des finances et qu'en son nom et non en celui de la Commission de finances, il trouve que la création préalable d'une PPE mérite d'être réglée.

Madame Irène Caron, Syndique, demande de suspendre les débats sur ce point, le temps à la Municipalité de se concerter. Elle propose de reprendre la discussion sur ce sujet après le point No 7 de l'ordre du jour.

La majorité de l'assemblée accepte cette requête.

6. Achat de 6 appartements et 6 places de parc (Préavis No 07/2014-2)

M. Jacques Perrinjaquet, Président, propose de reprendre ce point également après les différentes élections, celui-ci étant lié au point No 5 de l'ordre du jour.

La majorité de l'assemblée accepte cette requête.

Madame Irène Caron, Syndique demande à ce que la Municipalité puisse se retirer, ce que M. Jacques Perrinjaquet, Président, accepte.

7. Elections du Bureau

Election du Président

Conformément à l'article 11, dernier alinéa, du Règlement communal, M. Jacques Perrinjaquet, Président, ayant siégé deux ans, n'est pas rééligible à cette fonction. Question est dès lors posée au 1^{er} Vice-Président.

M. Youri Borboen accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 50 |
| Bulletins rentrés | 50 |
| Bulletins blancs | 1 |
| Bulletins nuls | 0 |
| Bulletins valables | 50 |
| Majorité absolue | 26 |

M. Youri Borboen est élu avec 49 voix.

Election du 1^{er} Vice-président

M. Dominique Tavel accepte d'être candidat. Il n'y pas d'autre candidat.

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 50 |
| Bulletins rentrés | 50 |
| Bulletins blancs | 4 |
| Bulletins nuls | 0 |
| Majorité absolue | 26 |

M. Dominique Tavel est élu avec 46 voix.

Election du 2^{ème} Vice-président

M. Daniel Dietrich accepte d'être candidat. Il n'y pas d'autre candidat.

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 50 |
| Bulletins rentrés | 50 |
| Bulletins blancs | 15 |
| Bulletins nuls | 0 |
| Majorité absolue | 26 |

M. Daniel Dietrich est élu avec 35 voix.

Election des scrutateurs

Mme Thérèse Maillefer accepte d'être candidate. M. Bertrand Seydoux accepte d'être candidat.

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 50 |
| Bulletins rentrés | 50 |
| Bulletins blancs | 0 |
| Bulletins nuls | 0 |
| Majorité absolue | 26 |

Mme Thérèse Maillefer est élue avec 49 voix.

M. Bertrand Seydoux est élu avec 46 voix.

Elections des scrutateurs suppléants

Mme Isabelle Katz accepte d'être candidate. M. Loïc Maillefer accepte d'être candidat.

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 50 |
| Bulletins rentrés | 50 |
| Bulletins blancs | 0 |
| Bulletins nuls | 0 |
| Majorité absolue | 26 |

M. Loïc Maillefer est élu avec 44 voix.

Mme Isabelle Katz est élue avec 42 voix.

8. Election d'un nouveau membre à la Commission des Finances

M. Daniel Dietrich ne pouvant plus siéger à la Commission des Finances selon l'article 38 du Règlement communal, ce dernier propose la candidature de M. Philippe Gandillon qui accepte d'être candidat.

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 50 |
| Bulletins rentrés | 50 |
| Bulletins blancs | 2 |
| Bulletins nuls | 0 |
| Majorité absolue | 26 |

M. Philippe Gandillon est élu avec 47 voix.

Une voix éparse.

9. Election d'un nouveau membre à la Commission Achat et vente d'immeubles

M. Youri Borboen ayant été élu Président du Bureau du Conseil communal renonce à siéger à la Commission Achat et vente d'immeubles.

M. Edy Bridy accepte d'être candidat.

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 50 |
| Bulletins rentrés | 50 |
| Bulletins blancs | 4 |
| Bulletins nuls | 0 |
| Majorité absolue | 26 |

M. Edy Bridy est élu avec 46 voix.

Reprise des points 5 et 6 de l'ordre du jour

5) Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP), en faveur de Demaro SA à Bremlens (Préavis No 07/2014-1)

M. Jacques Perrinjaquet, Président, revient sur le point No 5 de l'ordre du jour.

La discussion est ouverte et un long échange verbal à lieu entre M. Eric Maillefer, Municipal et MM. Zünd et Tavel, ainsi que MM. Luc Martin et Ramiro Rodriguez.

M. Philippe Martin demande à ce que le vote sur ce préavis ait lieu à bulletin secret. Cinq membres de l'assemblée appuient sa demande.

MM. Tavel, Dietrich et Dieserens prennent la parole tout en soulignant le bien-fondé de la création d'une PPE avant d'octroyer le droit de superficie à la société Demaro SA.

Madame Irène Caron, Syndique, demande une suspension de la séance, qui lui est accordée par le Président, M. Jacques Perrinjaquet.

A la reprise des débats, M. Jacques Perrinjaquet, Président, donne la parole à M. Eric Maillefer, Municipal. Ce dernier informe l'assemblée que deux possibilités sont envisageables, à savoir :

- a) Le renvoi du préavis conformément à l'article 70 du Règlement communal, ou alors cas échéant son retrait selon l'article 76
- b) Amender le préavis selon la nouvelle Loi sur les Communes

M. Eric Maillefer, Municipal, communique qu'il a eu un contact avec le promoteur. Suite à cet entretien, la Municipalité propose d'amender les conclusions du préavis No 07/2014-1, comme suit :

Le conseil communal d'Echandens décide :

- d'autoriser la Municipalité à constituer, avec l'entreprise Demaro SA, une PPE, préalablement à l'octroi du droit de superficie
- une fois la PPE constituée, d'octroyer un droit de superficie à Demaro SA, d'une surface de 7'468 m² grevant la parcelle No 1111
- d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire à l'éventuelle dépollution de la parcelle No 1111, d'un montant maximum de CHF. 450'000.00
- d'autoriser la Municipalité à signer les actes authentiques nécessaires sous réserve des autorisations légales.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, clôt la discussion et il est passé au vote à main levée sur l'amendement qui est accepté tel que présenté, avec une abstention.

Après avoir entendu l'amendement de la Municipalité, M.Philippe Martin retire sa demande de vote à bulletin secret.

L'on passe ensuite au vote sur le préavis amendé, à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 07/2014-1
- vu le rapport de la Commission achat et vente d'immeubles chargée d'étudier cet objet
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'autoriser la Municipalité à constituer, avec l'entreprise Demaro SA, une PPE, préalablement à l'octroi du droit de superficie
- une fois la PPE constituée, d'octroyer un droit de superficie à Demaro SA, d'une surface de 7'468 m2 grevant la parcelle No 1111
- d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire à l'éventuelle dépollution de la parcelle No 1111, d'un montant maximum de CHF. 450'000.00
- d'autoriser la Municipalité à signer les actes authentiques nécessaires sous réserve des autorisations légales

6) Achat de 6 appartements et 6 places de parc (Préavis No 07/2014-2)

M. Jacques Perrinjaquet, Président, reprend le point No 6 de l'ordre du jour et donne la parole au Municipal responsable du préavis, M. Eric Maillefer. Ce dernier n'a rien à ajouter à son rapport.

Il est ensuite donné la parole à M. Thierry Lambelet, Président de la Commission achat et vente d'immeubles, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Thierry Pache, Vice-Président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

Le Président, M. Jacques Perrinjaquet, ouvre la discussion sur le préavis No 07/2014-2, ainsi que sur la proposition d'amendement de la Commission des finances qui demande d'amortir l'investissement sur une base minimale annuelle de 3 % au lieu d'amortir sur 50 ans.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé dans un premier temps au vote à main levée sur l'amendement de la Commission des finances. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'on passe ensuite au vote sur le préavis No 07/2014-2 amendé, à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 07/2014-2
- vu le rapport de la Commission achat et vente d'immeubles chargée d'étudier cet objet
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'autoriser la Municipalité à acquérir 6 appartements et 6 places de parc pour la somme de CHF. 2'340'000.00
- d'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt hypothécaire pour un montant de CHF. 1'340'000.00
- de prélever le solde du montant sur nos liquidités
- de porter au budget les frais de gestion et d'entretien de ces appartements
- d'amortir l'investissement sur une base minimale annuelle de 3 %

10. Communications municipales

Réorganisation au niveau des dicastères

Afin de rééquilibrer les charges au sein de la Municipalité suite à la remise en octobre 2013 des bâtiments à M. Perreaud, il a été décidé de lui remettre la Police et que les Finances reviendraient dans le dicastère de la syndique, et ce dès le 1^{er} juillet 2014. Dès le 1^{er} juillet 2014, M. Michel Perreaud sera vice-syndic.

Comme il est d'usage dans la plupart des communes du district, notre boursière sera appelée à être présente et consultée aussi bien dans les séances des commissions des finances et de gestion que du Conseil communal.

Irène Caron

Nuisances sonores générées par les installations ferroviaires

Les Municipalités de Denges et d'Echandens ont conjointement mandaté un expert indépendant pour suivre l'ensemble de la campagne de mesure en 2013, ainsi que la rédaction du rapport final en 2014.

Les Municipalités ont récemment pris connaissance dudit rapport traitant des nuisances sonores générées par les activités liées à l'exploitation de la gare de triage des CFF.

L'analyse des enregistrements sonores ponctuels, qui furent répartis sur les quatre communes situées en bordure des installations ferroviaires précitées, a notamment permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- le remplacement intégral des freins de voie a eu pour effet de diminuer sensiblement le niveau des nuisances sonores
- cependant, comme l'avaient déjà démontré les précédentes mesures de bruit, les niveaux des nuisances sonores légalement admissibles sont dépassés à plusieurs endroits

Cette nouvelle étude confirme le fait que les CFF devront entreprendre des mesures constructives, ceci afin de permettre le maintien de l'exploitation de la gare de triage, tout en respectant les dispositions légales émanant de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier particulièrement sensible.

Jean-Marc Landolt

Ancien collège

Suite à des problèmes de rouille dans les tuyaux d'eau de l'Ancien Collège, la Municipalité a mandaté l'entreprise Solutubes pour assainir l'ensemble de la tuyauterie et ce pour un montant de Fr. 21'120.- TTC.

Villa ch. du Levant 2

Les façades de l'immeuble sis au Ch. du Levant 2 présentaient des signes importants de vieillesse et nous en avons confié la rénovation à l'entreprise de M. Primiano pour un montant de Fr. 28'750.- TTC. Ces travaux sont terminés et ont été réalisés à notre entière satisfaction.

Refuge – Tables

Comme certains d'entre vous ont certainement pu le constater, les 4 tables du Refuge sont livrées et installées par l'entreprise Schmid. Le coût se monte à Fr. 8'800.- TTC.

Placements financiers

Compte tenu de la situation actuelle des taux créanciers, nous avons procédé à une analyse complète. Suite aux résultats obtenus, nous avons pris la décision de placer Fr. 2'000'000.-- auprès de la CEC (Caisse d'Epargne de Cossonay) à un taux de 0,625 %, Fr. 2'000'000.-- auprès de la CEA (Caisse d'Epargne d'Aubonne) à un taux de 0,625 % et Fr. 2'000'000.-- auprès du CMV (Crédit Mutuel de la Vallée de Joux) à un taux de 0,575 %, ainsi que Fr. 500'000.-- d'obligations de caisse à 1,5 %, pour cinq ans, auprès de la CEA (Caisse d'Epargne d'Aubonne).

Aide humanitaire

La commission aide humanitaire s'est réunie le 03 juin 2014 au Château et a décidé de soutenir les projets suivants :

| | | |
|--|------------|------------------|
| 1. FEDEVACO, Brésil de demain, école dans une favela | Fr. | 1'500.-- |
| 2. FEDEVACO, Solidar Suisse, eau potable Salvador | Fr. | 1'500.-- |
| 3. FEDEVACO, fondation Terrespoir, construction bâtiment au Cameroun | Fr. | 1'500.-- |
| 4. Centre de promotion pour la santé, écoles d'infirmières au Congo | Fr. | 2'500.-- |
| 5. Les Enfants de l'Arc en Ciel, achat bus, république dominicaine | Fr. | 2'000.-- |
| 6. Medair, soutien aux populations en crise | Fr. | 1'500.-- |
| 7. Le Pont, projets pain Sorgho et huile Palimé au Togo | Fr. | 2'000.-- |
| 8. Médecins sans Frontières, prévention paludisme au Niger | Fr. | 2'500.-- |
| 9. Digger Fondation, déminage en Angola | Fr. | 2'500.-- |
| 10. Morija, lutte contre la malnutrition au Burkina Faso | Fr. | 4'000.-- |
| 11. Nohrla, aide aux populations de l'Himalaya | Fr. | 1'750.-- |
| 12. Ocean Eye, propreté dans les océans | Fr. | 1'750.-- |
| Total | Fr. | 25'000.-- |

Michel Perreaud

Ilot central route de Bremblens

L'ouvrage, dernière étape du projet relatif au réaménagement de la route de Bremblens (préavis N° 05/2012), est maintenant terminé et nous a été remis. La pose du tapis définitif est fixée au mois de septembre, en coordination avec les mêmes travaux pour le giratoire.

Mur du Château et candélabre abîmés

Un accident de la circulation a causé d'importants dégâts au mur d'enceinte du parc du Château et au candélabre devant ce dernier. Les frais de remise en état seront facturés au fautif et les travaux seront effectués dans les jours à venir

Jerome De Benedictis

11. Communications du Bureau**Votations fédérales du 18 mai 2014**

M. Jacques Perrinaquet, Président, donne lecture des résultats des votations fédérales du 18 mai 2014.

Nouveau Règlement du Conseil communal

Le Service des Communes et du Logement a répondu, au Président du GRRR, M. Youri Borboen, par un courrier électronique en date du 27 avril dernier, qu'en raison d'une surcharge de travail, le Service pourra transmettre ses déterminations d'ici septembre 2014 au plus tard.

Tir de l'amitié

Le groupe du Conseil communal formé de Mesdames Céline Pache et Azucena Crolla, Messieurs Jean-Marc Bridy et Patrick Zürn, a terminé à la 33^{ème} place. A relever le très bon score de Céline Pache avec un total de 373 points.

Conférence Agglomération Lausanne Morges

Le Président, M. Jacques Perrinjaquet, donne lecture d'un courrier reçu de l'Agglomération Lausanne Morges, qui précise qu'une conférence aura lieu en date du mercredi 8 octobre 2014, au Centre des Congrès de Beaulieu, à Lausanne.

Il remercie l'assemblée de ne pas confondre cette réunion avec celle agendée au 13 septembre prochain, à St-Prex, s'agissant de la conférence Régionale.

Démission

2 nouveaux conseillers seront assermentés lors de la prochaine séance du Conseil communal. Mme Caroline Gandillon a annoncé sa démission pour le 30 juin 2014, en raison de son déménagement hors de notre Commune.

Agenda 2014

28 septembre 2014 : Votations fédérales

6 octobre 2014 : Séance du Conseil communal

1^{er} décembre 2014 : Séance du Conseil communal

M. Jacques Perrinjaquet, Président, communique à l'assemblée les coordonnées téléphoniques du nouveau Président, M. Youri Borboen 079 566 74 56, et le numéro de la secrétaire Mme Sandra Cavin 076 509 37 98.

12. Divers et propositions individuelles

Madame Irène Caron, Syndique, donne lecture d'une communication retranscrite ci-dessous :

Lors de la séance du Conseil du 28 avril dernier, Madame la conseillère Isabelle Katz avait fait une intervention "musclée" au sujet du débarras de tables et chaises scolaires dans une benne de la déchèterie.

Après avoir mené une petite enquête, je suis à même de lui donner les informations suivantes :

Ce matériel, de 40 ans d'âge, avait déjà été récupéré à Vufflens-la-Ville pour nous dépanner lors l'ouverture de la 1^{ère} classe au Château, celle de Mme Claudine Martin en 1979-1980. Il a donc rendu de bons et loyaux services dans de multiples classes, jusqu'à ce que la gestion groupée du matériel scolaire sous la houlette de la direction de l'EPSP décide de son remplacement à la rentrée 2013.

Il a ensuite séjourné pendant 4 mois dans les corridors de l'école, en attente d'une solution. Mme Moret et M. Moreillon, enseignants, ont envoyé les photos qu'ils avaient prises à diverses filières pour un envoi en Afrique, en vain.

M. Genin, de son côté, avait contacté l'Association les Globetrotters, mais le coût trop élevé d'un envoi par containers a coupé court à cette démarche.

Deux tables et les chaises qui allaient avec ont été emmenées par une autre enseignante, Mme Delamadeleine. Deux autres jeux tables/chaises ont été données à l'Association Zoulou-Zazou à Lutry par l'entremise de Mlle Justine Tschalär.

Le solde, qui était en moins bon état, a effectivement été débarrassé à la déchèterie, ce qui n'est pas la procédure habituelle.

Nous avons tenu compte des remarques de Mme Katz, et n'hésiterons pas à la contacter si du matériel devait à nouveau être recyclé. D'autre part, toute personne intéressée par du mobilier "historique" peut s'annoncer à l'administration communale en vue de le récupérer lors de son remplacement par du matériel neuf.

Nous espérons avoir ainsi répondu à Mme la conseillère.

Madame Katharina Zürn, souhaite connaître le nombre de personnes qui peuvent encore entrer au sein du Conseil communal, car elle s'inquiète de voir la liste des « viennent ensuite » diminuer.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, l'informe que la liste des « viennent ensuite » du premier tour est épuisée, mais il reste les personnes élues au 2^{ème} tour. Il reste donc 3 personnes qui peuvent éventuellement entrer au sein du Conseil communal d'ici aux prochaines élections.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, prend la parole et remercie les personnes l'ayant aidé durant ses deux ans de présidence, à savoir : Thérèse, Bertrand, Jean-Nicolas et Philippe, les scrutateurs d'une année, Céline et Caroline qui ont été scrutatrices pendant 2 ans.

Il tient également à remercier Youri pour ses avis, conseils et son soutien dans de nombreuses situations, ainsi que Sandra pour le secrétariat tenu de façon professionnelle durant une année. La Municipalité, le Bureau communal et plus particulièrement le Secrétaire municipal sont aussi remerciés pour la qualité des relations échangées.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, remercie l'assemblée pour sa patience et son indulgence à son égard durant sa Présidence.

De très longs applaudissements lui sont rendus.

Madame Irène Caron, Syndique, tient également à remercier M. Jacques Perrinjaquet, Président, pour toutes les collaborations fructueuses durant ses deux années de Présidence et tient à relever sa longue expérience pédagogique. Ces deux ans n'ont pas toujours été très calmes. Ses collègues et elle-même lui souhaite une bonne continuation en revenant dans les rangs en tant que conseillers.

Elle souhaite aussi féliciter les personnes nouvellement élue ce soir et espère également une bonne collaboration pour la suite.

Madame Irène Caron, Syndique, souhaite un bel été à l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h00.

Le Président

La Secrétaire

Jacques Perrinjaquet

Sandra Cavin